



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONFORT

DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 2023/03

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2023

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le six avril deux mille vingt-trois à 20 heures 30 minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, Maire de la commune Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 31-03-2023

Date d'affichage de la liste de délibérations : 07-04-2023

Conseillers municipaux en exercice : 10

Présents : 07

Votant : 07

Présents :

Mesdames : Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC,

Messieurs : Stéphane MÉRIS, Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Benoit COUSTURIAN,
Jean-Pierre ZANCONATO

Absents/excusés donné procuration :

Absents/ excusés n'ayant pas donné procuration :

Madame Claire RICHARDSON

Messieurs Alain DIANA, Nicolas DUS,

Secrétaire de séance : Mme TERRAIL Elisabeth

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023,
- 2- Vote du Budget Primitif 2023,
- 3- Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h30

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 30 MARS 2023

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

Votants 7	Pour 7	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 813 247.92€
Recettes : 813 247.92€

Investissement :

Dépenses : 615 510.88€
Recettes : 615 510.88€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023.

Détail du vote

Votants 7	Pour 7	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

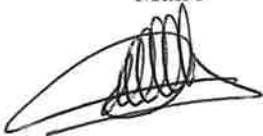
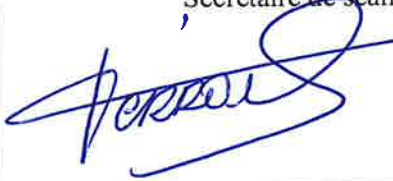
3- QUESTIONS DIVERSES

- Plantation Rue Salluste du Bartas : Le conseil municipal ne souhaite pas donner d'autorisation pour planter dans la Rue Salluste du Bartas

La séance est levée à 21h30

Liste des délibérations prises lors de la séance du 06 avril 2023

Délibération n° 11 Vote du budget primitif 2023

<p>LAGARDERE Régis, Maire</p> 	<p>TERRAIL Elisabeth, Secrétaire de séance</p> 
--	--

